



PRÉFET DE LA GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cayenne, le 26/06/2024

DIRECTION GÉNÉRALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Direction de l'aménagement du territoire
et de la transition écologique

Contact : unité urbanisme réglementaire
dgtm-datte-ula-planification@guyane.gouv.fr

L'adjointe du chef du service urbanisme logement et aménagement

à

Madame la responsable du service urbanisme

Objet : Avis technique des services de l'état sur la modification de droit commun n°1
du PLU de Mana

Par délibération du conseil municipal n°015/2024 du 08/03/2024 vous avez lancé une procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de Mana. La procédure de modification que vous engagez a pour objet de modifier le périmètre de la zone Ak (agricole destinée à l'exploitation du kaolin) pour intégrer les parcelles exploitées par les agriculteurs.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) a été notifiée par courrier aux partenaires publics associés. Ce courrier a été réceptionné le 27 mai 2024 par le service urbanisme, logement et aménagement de la DGTM.

Après analyse du dossier, le projet appelle quelques remarques.

En compilant les données PAC et les attributions du domaine privé de l'état, 87 agriculteurs ont au moins une déclaration de surfaces à la PAC ou une attribution favorable, en cours ou une cession pour des CAF ayant eu lieu de 1995 à 2023 sur la zone Ak. L'analyse de l'occupation du sol sur l'orthophotographie de 2020 montre une forte mise en valeur agricole tout le long de la CD10 et des pistes attenantes (informelle ou privée). Une très grande partie de la zone est de fait agricole et productive.

La modification de la zone proposée ne permet pas de garantir une activité agricole formelle dans de bonnes conditions pour l'existant, ni d'envisager de futures attributions sur les zones restantes. Il est ainsi suggéré de retravailler le périmètre de la zone Ak pour reprendre à minima les exploitations agricoles existantes ou en activité ou, de circonscrire le périmètre au secteur potentiel pour les futures carrières (voir carte ci après). À défaut le règlement écrit pourrait être modifié pour autoriser les installations et constructions nécessaires à l'exploitation agricole.



COMMUNE SYMBOLE

SERVICE URBANISME

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Mana, le mercredi 22 mai 2024

Nos Réf : ST/SU/05-24/334
N° tel : 0594 34.82.68
Email : urbanisme@marie-mana.fr
ghislaine.coelho@mairie-mana.fr

Monsieur le Maire de la Commune de Mana

à

Madame la Présidente
Chambre des Commerces et d'Industrie
Région Guyane
Maison des Entreprises
1, Place de l'Esplanade - BP 49

97321 CAYENNE CEDEX

Objet : PLU de Mana - Modification simplifiée n°1 / Modification de droit commun n° 1
AR n° 1A 201 977 1061 2

Madame la Présidente,

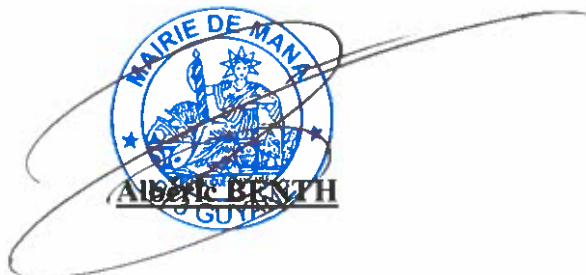
Par délibération en date du 08 mars 2024, la commune de Mana a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme. Elle porte sur la modification de deux articles du règlement écrit du PLU approuvé en date du 01 juillet 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-dessous les liens de téléchargement des dossiers pour avis.

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl9979837639>
<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl8825082442>

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes respectueuses salutations.





COMMUNE SYMBOLE

SERVICE URBANISME

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Mana, le mercredi 22 mai 2024

Nos Réf : ST/SU/05-24/346
N° tel : 0594 34.82.68
Email : urbanisme@marie-mana.fr
ghislaine.coelho@mairie-mana.fr

Monsieur le Maire de la Commune de Mana

à

**Madame la Présidente
De la Communauté de Communes de
l'Ouest Guyanais
01 rue Bruno AUBERT**

97360 – MANA /

**Objet : PLU de Mana - Modification simplifiée n°1 / Modification de droit commun n° 1
AR n° 1A 201 977 1045 2**

Madame la Présidente,

Par délibération en date du 08 mars 2024, la commune de Mana a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme. Elle porte sur la modification de deux articles du règlement écrit du PLU approuvé en date du 01 juillet 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-dessous les liens de téléchargement des dossiers pour avis.

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl9979837639>
<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl8825082442>

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes respectueuses salutations.



COMMUNE SYMBOLE

SERVICE URBANISME

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Mana, le mercredi 22 mai 2024

Monsieur le Maire de la Commune de Mana

Nos Réf : ST/SU/05-24/335
N° tel : 0594 34.82.68
Email : urbanisme@marie-mana.fr
ghislaine.coelho@mairie-mana.fr

à

Monsieur le Président
De la Chambre d'agriculture de Guyane
01 Avenue des Jardins de Sainte-Agathe

97355 MACOURIA-TONATE

**Objet : PLU de Mana - Modification simplifiée n°1 / Modification de droit commun n° 1
AR n° 1A 201 977 1060 5**

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 08 mars 2024, la commune de Mana a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme. Elle porte sur la modification de deux articles du règlement écrit du PLU approuvé en date du 01 juillet 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-dessous les liens de téléchargement des dossiers pour avis.

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl9979837639>
<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl8825082442>

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.





COMMUNE SYMBOLE

SERVICE URBANISME

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Mana, le mercredi 22 mai 2024

Monsieur le Maire de la Commune de Mana

Nos Réf : ST/SU/05-24/336
N° tel : 0594 34.82.68
Email : urbanisme@marie-mana.fr
ghislaine.coelho@mairie-mana.fr

à

Monsieur le Président
De la Chambre des Métiers de la Guyane
Maison des entreprises- Place de l'esplanade
BP 176

97324 Cayenne Cedex

Objet : PLU de Mana - Modification simplifiée n°1 / Modification de droit commun n° 1
AR n° 1A 201 977 1059 9

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 08 mars 2024, la commune de Mana a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme. Elle porte sur la modification de deux articles du règlement écrit du PLU approuvé en date du 01 juillet 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-dessous les liens de téléchargement des dossiers pour avis.

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl9979837639>
<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl8825082442>

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.



COMMUNE SYMBOLE

SERVICE URBANISME

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Mana, le mercredi 22 mai 2024

Monsieur le Maire de la Commune de Mana

Nos Réf : ST/SU/05-24/344
N° tel : 0594 34.82.68
Email : urbanisme@marie-mana.fr
ghislaine.coelho@mairie-mana.fr

à

**Madame le Maire
De la Commune de Saint Elie
CS 36026**

97312 SAINT-ELIE/

**Objet : PLU de Mana - Modification simplifiée n°1 / Modification de droit commun n° 1
AR n° 1A 201 977 1050 6**

Madame le Maire,

Par délibération en date du 08 mars 2024, la commune de Mana a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme. Elle porte sur la modification de deux articles du règlement écrit du PLU approuvé en date du 01 juillet 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-dessous les liens de téléchargement des dossiers pour avis.

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl9979837639>

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl8825082442>

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes respectueuses salutations.



COMMUNE SYMBOLE

SERVICE URBANISME

Mana, le mercredi 22 mai 2024

Monsieur le Maire de la Commune de Mana

Nos Réf : ST/SU/05-24/350

N° tel : 0594 34.82.68

Email : urbanisme@marie-mana.fr

ghislaine.coelho@mairie-mana.fr

à

**Madame le Maire
De la Commune d'Iracoubo
Place EDME LAMA**

97350 IRACOUBO/

**Objet : PLU de Mana - Modification simplifiée n°1 / Modification de droit commun n° 1
AR n° 1A 201 977 1051 3**

Madame le Maire,

Par délibération en date du 08 mars 2024, la commune de Mana a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme. Elle porte sur la modification de deux articles du règlement écrit du PLU approuvé en date du 01 juillet 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-dessous les liens de téléchargement des dossiers pour avis.

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl9979837639>

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl8825082442>

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes respectueuses salutations.



COMMUNE SYMBOLE

SERVICE URBANISME

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Mana, le mercredi 22 mai 2024

Nos Réf : ST/SU/05-24/345
N° tel : 0594 34.82.68
Email : urbanisme@marie-mana.fr
ghislaine.coelho@mairie-mana.fr

Monsieur le Maire de la Commune de Mana

à

Conservatoire du Littoral
De la Guyane
05 rue du Fort CEPEROU

97300 CAYENNE

**Objet : PLU de Mana - Modification simplifiée n°1 / Modification de droit commun n° 1
AR n° 1A 201 977 1046 9**

Madame, Monsieur,

Par délibération en date du 08 mars 2024, la commune de Mana a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme. Elle porte sur la modification de deux articles du règlement écrit du PLU approuvé en date du 01 juillet 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-dessous les liens de téléchargement des dossiers pour avis.

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl9979837639>

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl8825082442>

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur mes respectueuses salutations.



COMMUNE SYMBOLE

SERVICE URBANISME

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Mana, le mercredi 22 mai 2024

Monsieur le Maire de la Commune de Mana

Nos Réf : ST/SU/05-24/338

N° tel : 0594 34.82.68

Email : urbanisme@marie-mana.fr

ghislaine.coelho@mairie-mana.fr

à

**Monsieur le Président de la Collectivité
Territoriale de Guyane**

Carrefour de Suzini

4179 Route de Montabo BP. 7025

97307 CAYENNE CEDEX

Objet : PLU de Mana - Modification simplifiée n°1 / Modification de droit commun n° 1
AR n° 1A 201 977 1047 6

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 08 mars 2024, la commune de Mana a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme. Elle porte sur la modification de deux articles du règlement écrit du PLU approuvé en date du 01 juillet 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-dessous les liens de téléchargement des dossiers pour avis.

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl9979837639>

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl8825082442>

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations



COMMUNE SYMBOLE

SERVICE URBANISME

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Mana, le mercredi 22 mai 2024

Monsieur le Maire de la Commune de Mana

Nos Réf : ST/SU/05-24/348
N° tel : 0594 34.82.68
Email : urbanisme@marie-mana.fr
ghislaine.coelho@mairie-mana.fr

à

Monsieur le Directeur
De la Direction des Affaires Culturelles
04 rue du Vieux PORT

97321 CAYENNE CEDEX

Objet : PLU de Mana - Modification simplifiée n°1 / Modification de droit commun n° 1
AR n° 1A 213 366 7893 0

Monsieur le Directeur,

Par délibération en date du 08 mars 2024, la commune de Mana a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme. Elle porte sur la modification de deux articles du règlement écrit du PLU approuvé en date du 01 juillet 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-dessous les liens de téléchargement des dossiers pour avis.

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl9979837639>

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl8825082442>

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.


Albéric BENTH



COMMUNE SYMBOLE

SERVICE URBANISME

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Mana, le mercredi 22 mai 2024

Monsieur le Maire de la Commune de Mana

Nos Réf : ST/SU/05-24/340
N° tel : 0594 34.82.68
Email : urbanisme@marie-mana.fr
ghislaine.coelho@mairie-mana.fr

à

Monsieur le Directeur
De la Direction Générale des Territoires
de la Mer
Rue du Vieux Port - CS 76003

97306 CAYENNE CEDEX

Objet : PLU de Mana - Modification simplifiée n°1 / Modification de droit commun n° 1
AR n° 1A 201 977 1055 1

Monsieur le Directeur,

Par délibération en date du 08 mars 2024, la commune de Mana a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme. Elle porte sur la modification de deux articles du règlement écrit du PLU approuvé en date du 01 juillet 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-dessous les liens de téléchargement des dossiers pour avis.

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl9979837639>

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl8825082442>

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.





COMMUNE SYMBOLE

SERVICE URBANISME

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Mana, le mercredi 22 mai 2024

Monsieur le Maire de la Commune de Mana

Nos Réf : ST/SU/05-24/341
N° tel : 0594 34.82.68
Email : urbanisme@marie-mana.fr
ghislaine.coelho@mairie-mana.fr

à

**Monsieur le Directeur De l'Établissement
Public Foncier et d'Aménagement de la
Guyane**

La Fabrique Amazonienne 14, Esplanade de
la cité d'affaire CS 30059

97357 MATOURY CEDEX

Objet : PLU de Mana - Modification simplifiée n°1 / Modification de droit commun n° 1
AR n° 1A 201 977 1057 5

Monsieur le Directeur,

Par délibération en date du 08 mars 2024, la commune de Mana a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme. Elle porte sur la modification de deux articles du règlement écrit du PLU approuvé en date du 01 juillet 2022.

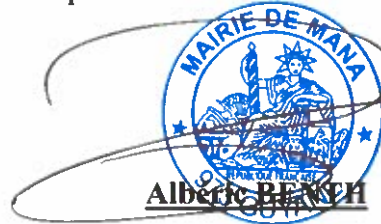
Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-dessous les liens de téléchargement des dossiers pour avis.

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl9979837639>

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl8825082442>

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.





COMMUNE SYMBOLE

SERVICE URBANISME

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Mana, le mercredi 22 mai 2024

Monsieur le Maire de la Commune de Mana

Nos Réf : ST/SU/05-24/342
N° tel : 0594 34.82.68
Email : urbanisme@marie-mana.fr
ghislaine.coelho@mairie-mana.fr

à

**Madame la Présidente
De la SAFER de Guyane**
01 avenue des Jardins de Sainte-Agathe

97355 MACOURIA/

**Objet : PLU de Mana - Modification simplifiée n°1 / Modification de droit commun n° 1
AR n° 1A 201 977 1052 0**

Madame la Présidente,

Par délibération en date du 08 mars 2024, la commune de Mana a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme. Elle porte sur la modification de deux articles du règlement écrit du PLU approuvé en date du 01 juillet 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-dessous les liens de téléchargement des dossiers pour avis.

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl9979837639>
<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl8825082442>

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes respectueuses salutations.



COMMUNE SYMBOLE

SERVICE URBANISME

Mana, le mercredi 22 mai 2024

Monsieur le Maire de la Commune de Mana

Nos Réf : ST/SU/05-24/347
N° tel : 0594 34.82.68
Email : urbanisme@marie-mana.fr
ghislaine.coelho@mairie-mana.fr

à

Monsieur le Maire
De la mairie d'Awala/Yalimapo
2765 avenue du 31 Décembre 1988

97319 AWALA YALIMAPO/

Objet : PLU de Mana - Modification simplifiée n°1 / Modification de droit commun n° 1
AR n° 1A 201 977 1048 3

Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 08 mars 2024, la commune de Mana a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme. Elle porte sur la modification de deux articles du règlement écrit du PLU approuvé en date du 01 juillet 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-dessous les liens de téléchargement des dossiers pour avis.

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl9979837639>

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl8825082442>

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Albérie BENTH



COMMUNE SYMBOLE

SERVICE URBANISME

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Mana, le mercredi 22 mai 2024

Monsieur le Maire de la Commune de Mana

Nos Réf : ST/SU/05-24/339
N° tel : 0594 34.82.68
Email : urbanisme@marie-mana.fr
ghislaine.coelho@mairie-mana.fr

à

Monsieur le Directeur De l'Office National
des Forêts
541 Route de Montabo - CS 87002

97300 CAYENNE

**Objet : PLU de Mana - Modification simplifiée n°1 / Modification de droit commun n° 1
AR n° 1a 201 977 1056 8**

Monsieur le Directeur,

Par délibération en date du 08 mars 2024, la commune de Mana a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme. Elle porte sur la modification de deux articles du règlement écrit du PLU approuvé en date du 01 juillet 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-dessous les liens de téléchargement des dossiers pour avis.

<https://cefum.transfert-fichiers.net/dl9979837639>

<https://cefum.transfert-fichiers.net/dl8825082442>

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.


Albert BEXEU



COMMUNE SYMBOLE

SERVICE URBANISME

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Mana, le mercredi 22 mai 2024

Monsieur le Maire de la Commune de Mana

Nos Réf : ST/SU/05-24/343

N° tel : 0594 34.82.68

Email : urbanisme@marie-mana.fr

ghislaine.coelho@mairie-mana.fr

à

Monsieur le Président
Du Parc Naturel Régional de la Guyane
P.N.R.G.
31 rue François ARAGO

97300 CAYENNE

Objet : PLU de Mana - Modification simplifiée n°1 / Modification de droit commun n° 1
AR n° 1A 201 977 1054 4

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 08 mars 2024, la commune de Mana a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme. Elle porte sur la modification de deux articles du règlement écrit du PLU approuvé en date du 01 juillet 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-dessous les liens de téléchargement des dossiers pour avis.

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl9979837639>

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl8825082442>

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations





COMMUNE SYMBOLE

SERVICE URBANISME

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Mana, le mercredi 22 mai 2024

Monsieur le Maire de la Commune de Mana

Nos Réf : ST/SU/05-24/337
N° tel : 0594 34.82.68
Email : urbanisme@marie-mana.fr
ghislaine.coelho@mairie-mana.fr

à

Monsieur le Préfet
Préfecture de la Guyane
Rue Fiedmond

97300 CAYENNE/

**Objet : PLU de Mana - Modification simplifiée n°1 / Modification de droit commun n° 1
AR n° 1A 201 977 1053 7**

Monsieur le Préfet,

Par délibération en date du 08 mars 2024, la commune de Mana a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme. Elle porte sur la modification de deux articles du règlement écrit du PLU approuvé en date du 01 juillet 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-dessous les liens de téléchargement des dossiers pour avis.

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl9979837639>

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl8825082442>

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.



COMMUNE SYMBOLE

SERVICE URBANISME

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Mana, le mercredi 22 mai 2024

Monsieur le Maire de la Commune de Mana

Nos Réf : ST/SU/05-24/349
N° tel : 0594 34.82.68
Email : urbanisme@marie-mana.fr
ghislaine.coelho@mairie-mana.fr

à

Madame le Maire
De la Ville de Saint Laurent du Maroni
05 avenue du Colonel CHANDON
BP 80

97320 SAINT LAURENT DU MARONI/

Objet : PLU de Mana - Modification simplifiée n°1 / Modification de droit commun n° 1
AR n° 1A 201 977 1049 0

Madame le Maire,

Par délibération en date du 08 mars 2024, la commune de Mana a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme. Elle porte sur la modification de deux articles du règlement écrit du PLU approuvé en date du 01 juillet 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-dessous les liens de téléchargement des dossiers pour avis.

<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl9979837639>
<https://cefuam.transfert-fichiers.net/dl8825082442>

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes respectueuses salutations.